CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2021 à 20 h 30

Le mercredi 3 février deux mille vingt et un à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la Présidence de : Mr BOILLY Bertrand, le Maire.

Absent : M. Froment François

Excusée: Mme Senée Emilie

Pouvoir: M. Lecot Olivier donne pouvoir à M. Boilly Bertrand

Secrétaire de Séance : M. Decarpenterie Hervé

En préambule de la réunion, le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour l'acquisition foncière d'une parcelle à l'euro symbolique. L'ajout de cette question à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Lecture et approbation de la réunion du 16 novembre 2020.

1. Programmation Voirie 2021/2026 Communauté Urbaine du Grand Reims N° 1/21

Considérant que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'investissement de voirie, le Maire explique que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire.

Le conseil municipal décide de transmettre au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire, les besoins des travaux des voiries suivant :

1. Voirie intercommunale entre Breuil sur Vesle et la commune de Vandeuil

Plusieurs problématiques sont à prendre en compte :

- o Urbanisation chemin de la Cave et au lieu-dit le petit pont
- o Traversée du hameau de Voisin
- o Exiguïté et état de la route entre le hameau de Voisin et Vandeuil
- 2. Chemin de Voisin

A voir en fonction de l'urbanisation de ce secteur

3. Rue de la Briqueterie

Faïençage de la voirie

De mandater le maire pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre.

De mandater le maire pour valider après présentation en conseil municipal le projet avant consultation des entreprises.

2. <u>Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du</u> budget primitif N°2/21

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) et qu'il est nécessaire d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

3. Travaux en cours

a. Rue Fontaine Notre Dame

Les travaux avancent selon le calendrier prévu. La fin des travaux est prévue pour fin février. Le Maire souligne l'amélioration de la visibilité dans toute la rue suite à la mise en service des candélabres.

La plateforme située au bout de la rue a été remise en forme suite aux dépôts de gravats inertes par les entreprises. A cette occasion, un certain nombre de déchets (bidons plastiques, déchets verts...) ont été retrouvés sur la plateforme. Le Maire souligne que plusieurs déchèteries sont à disposition des habitants pour accueillir tous ces types de déchets et rappelle que ces dépôts sauvages sont interdits sur la plateforme.

b. Centre village

L'entreprise DRTP connait de réelles difficultés internes qui ont freiné la reprise du chantier depuis la trêve de Noël. Une visite du chantier a été organisée avec le SIEM qui est maitre d'œuvre sur ce chantier. Il a été notifié à l'entreprise que les traversées de route (en particulier la départementale) devaient être très rapidement entreprises.

Suite aux travaux, un affaissement significatif de la chaussée sur la canalisation d'eau rue de l'église a été constaté. La structure de la rue va être reprise et le tapis refait sur toute la largeur.

c. Vidéo surveillance

Nous sommes toujours en attente de l'intervention de l'entreprise DRTP pour compléter l'équipement.

d. Eglise/Cimetière

La reprise des travaux sur le mur devrait intervenir dès que les conditions climatiques le permettront.

4. Projets et orientations budgétaires

Le débat suivant permet de définir les grandes lignes des actions à mener pour l'année 2021. Actions qui seront traduites et présentées dans le Budget 2021 lors d'un futur conseil.

a. Acquisition foncière Dél 03/21

Le maire rappelle au conseil que sous la mandature précédente, en 2018, les consorts Pointereau avaient souhaité céder à la commune la parcelle cadastrée A189 en remerciement de l'aide que la commune leur avait fournie pour ladite parcelle. L'étude de Me Lutun a fait parvenir à la commune le projet d'acte d'acquisition pour l'euro symbolique de ladite parcelle.

Le conseil, après délibération, approuve l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à régulariser cette affaire.

b. Eglise entretien

Une opération d'entretien de l'église sera à mener en 2021 :

Deux fuites dans le contrefort sud ont été détectées.

La réfection de plusieurs pierres et un démoussage est à envisager

Une fissure sur un pilier du cœur a été détectée

c. Matériel divers

Une opération d'achat ou remplacement du matériel mis à disposition de l'employé communal est à prévoir. Un petit groupe d'élus est composé afin d'étudier la question.

d. Voirie départementale - RD230

Un devis est en cours d'élaboration pour la reprise du marquage au sol de la rue Comte de Sachs ainsi que la réfection des coussins berlinois.

e. Place du village

Une réflexion est à mener sur le réaménagement de la place et notamment l'ancien terrain de boule ainsi que le devenir du bâtiment du lavoir communal.

Un appel aux bonnes idées sur ce sujet ou sur tout autre sera lancé au niveau de la population.

5. Fiscalité

a. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M)

Le Maire présente au conseil l'étude menée par le Grand Reims sur les coûts et le financement de la collecte des déchets ménagers. Il explique, qu'au vu de cette étude et du contexte historique qui avait sous-évalué le taux de la T.E.O.M par rapport au taux nécessaire à son équilibre, il a voté favorablement lors du conseil communautaire du 17 décembre la hausse de 7,08% à 9% de la TEOM.

b. Taxes communales

Afin de neutraliser l'impact de la hausse de la T.E.O.M sur la fiscalité des ménages, le Maire propose au conseil de diminuer la part communale de la taxe sur le foncier bâti et par corolaire sur le foncier non-bâti. Le conseil approuve cette orientation et le budget présenté en mars tiendra compte de cette décision.

Questions Diverses:

a. Grand Reims

a. Assainissement

Le Maire rappelle au conseil que, en cas d'installation existante, il est possible de demander à la Communauté Urbaine de mandater gratuitement un bureau d'étude avec lequel elle travaille afin de réaliser une étude de réhabilitation de votre installation.

b. Mobilité

Dans le cadre de la politique de mobilité, une prime d'accompagnement de 200€ à l'achat d'un vélo électrique est à l'étude.

b. Fibre optique

Le maire informe le conseil qu'il a, en compagnie de ses collègues de Courlandon, Hourges, Unchair, Romain, Ventelay, Magneux et Bouvancourt interpellé M.Franck Leroy, vice-président de la région Grand-Est en charge de la Fibre afin de pouvoir disposer d'un calendrier réaliste du déploiement de la fibre optique sur notre secteur tant celui-ci se fait attendre.

c. <u>Urbanisme</u>

Le maire informe que le permis d'aménager, prévoyant la construction d'un lotissement sur l'ancien site de la TGC devrait être déposé courant février pour un début des travaux prévus à l'automne prochain. Les premiers permis de construire seraient alors « déposables » début 2022.

d. Fête patronale

La fête patronale aura lieu le week-end des 21 et 22 Août.

Suite à leur demande, l'autorisation est renouvelée aux forains présents les années précédentes de venir s'installer de nouveau pour la fête en 2021.